

Hildegarde, docteur de l'église

Le 10 mai 2012, le pape Benoît XVI étendit le culte liturgique de sainte Hildegarde à l'Eglise universelle, dans un processus connu sous le nom de « canonisation équipollente », ou canonisation équivalente.

Et le 28 mai 2012, Benoît XVI annonce la proclamation d'Hildegarde de Bingen comme docteur de l'Eglise qui a eu lieu le 7 octobre 2012, faisant d'elle la quatrième femme docteur de l'Église après Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila, Thérèse de Lisieux.

Cette reconnaissance est la plus haute de l'Eglise catholique, affirmant par là même l'exemplarité de la vie mais aussi des écrits d'Hildegarde comme modèle pour tous les catholiques.